

Nous avons le plaisir de vous inviter à notre prochaine activité à Montréal.

Visite guidée du Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal

Date : Mercredi le 30 mai 2018 à 13 h 15

Nous aurons une visite guidée privée pour découvrir l'exposition temporaire "Jeanne Mance (1606-1673) De la France à la Nouvelle-France" ainsi que l'exposition permanente "Un patrimoine hospitalier à découvrir".

L'exposition temporaire présente Jeanne Mance en la situant dans son terreau natal de Langres en France, puis en la suivant dans les milieux parisiens où elle a su trouver les appuis nécessaires pour partir à Ville-Marie et y établir le premier hôpital, l'Hôtel-Dieu, qu'elle administrera toute sa vie. Jeanne Mance et Maisonneuve fondent Montréal le 17 mai 1642.

Le Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal est dépositaire d'un patrimoine unique illustrant plus de 350 ans d'histoire. Il a pour mission de transmettre une triple histoire : celles des origines de Montréal et de la fondation de l'Hôtel-Dieu par Jeanne Mance, de l'histoire des Hospitalières de Saint-Joseph dans leur mission de soin aux malades et celle de l'évolution de la médecine et des sciences de la santé.

Cette activité s'adresse à tous les membres en règle de 2018. Vous devrez avoir votre carte de membre 2018 en main pour accéder au musée.

Coût:

\$5 par membre, payable lors de la visite

Les membres qui annuleront après le 22 mai ou qui ne se présenteront pas à la visite devront payer les frais de \$5.

Maximum:

25 participants

Inscription:

Envoyer un courriel à ActiviteMtl@cgaq.ca (Attention, il n'y a pas d'accent dans l'adresse courriel)
Si vous vous inscrivez à un autre adresse que celle-ci, votre inscription ne sera pas considérée.

Vous recevrez une confirmation par courriel dans les jours suivant à votre inscription. Quelques jours avant la visite, nous vous enverrons un deuxième courriel avec les derniers détails de la visite dont le point de rencontre. **Vérifiez dans vos courriels indésirables si vous n'avez rien reçu.**

Annulation:

Si vous êtes inscrit et que vous ne pouvez plus assister à cette activité, nous vous demandons de bien vouloir nous en aviser le plus tôt possible (et avant le 22 mai) sans quoi nous pourrions vous refuser l'accès à nos prochaines activités. Nous pourrions ainsi offrir votre place à quelqu'un sur la liste d'attente.

Au plaisir de vous rencontrer,
Votre comité des activités culturelles